

SAINT LÉON SUR VÉZÈRE

Le Journal d'Acqui



Automne - Hiver 2021

LE MOT DU MAIRE

Chères St Léonnaises, chers St Léonnais,

L'automne est bien là. Les matinées fraîches et brumeuses ont fait leur retour et nos enfants ont repris le chemin de l'école.

Déjà les fêtes de fin d'année arrivent à grands pas, mais avant faisons un point sur la période estivale (point que vous trouverez plus détaillé et en images dans les pages suivantes).

La pluie a retardé l'arrivée des estivants au mois de Juillet, mais nous avons cependant réussi, cette année, contrairement à l'année précédente à organiser notre traditionnelle brocante. Comme tous les ans, elle a accueilli nombre de visiteurs, même si le nombre d'exposants était un peu inférieur à ce que nous avons connu. Je profite de l'occasion pour féliciter chaleureusement toute l'équipe du Comité des fêtes pour cette organisation sans faille.

Les marchés gourmands ont fait leur réapparition pendant trois jeudis, mais, pour des raisons liées à la pandémie, ont dû être arrêtés. Ces trois jeudis, nous ont cependant permis de constater le plaisir de pouvoir enfin se retrouver en famille ou entre amis.

Puis Août est arrivé avec le soleil et sa chaleur et notre village s'est alors encore plus animé. Plusieurs manifestations ont pu se tenir et les terrasses de nos cafés et restaurants ont souvent affiché complet.

Comme prévu, le mode de ramassage des ordures a changé. L'accord que nous avons passé avec le SICTOM semble bien fonctionner et les relèvements de bennes plusieurs fois par semaine ont évité les dépôts sauvages, même s'il existe encore quelques points d'amélioration. Les commerçants ont pu bénéficier moyennant une participation d'un ramassage hebdomadaire de leurs cartons et emballages par un employé de la commune. Notre engagement de village propre a ainsi pu être tenu.

Mais parlons un peu de ce qui va nous occuper en cette fin d'année. Vous avez été informés du nouvel adressage et vous avez pu découvrir le numéro de votre maison ainsi que le nom de votre rue, chemin ou impasse. Aussi, je vous recommande de procéder dès maintenant aux changements d'adresse auprès de vos différents interlocuteurs ou organismes afin de vous mettre en cohérence avec le nouvel adressage. Vous pouvez depuis quelques jours venir à la mairie récupérer votre plaque avec votre numéro. Si vous avez des difficultés pour installer votre numérotation, la mairie se tient à votre disposition et un agent technique ou un élu viendra vous aider pour l'installer. Merci de vous manifester auprès du secrétariat pour cela.

En cette fin d'année, nos équipes préparent également le recensement de la population qui aurait dû avoir lieu en début 2021 et qui, pour des raisons sanitaires, a été reporté à début 2022. Sylvie DUBOIS et Evelyne LEGAY seront nos agents recenseurs et je vous remercie de leur réserver le meilleur accueil lors de leur passage qui devrait avoir lieu entre le 20 janvier et le 19 février.

Soucieuse de mieux communiquer auprès de vous, la municipalité a mis en place « Panneau Pocket ». Cette application gratuite que déjà bon nombre d'entre vous ont adopté, nous permet de vous communiquer en temps réel, par le biais d'une notification sur votre smartphone ou tablette, des informations communales. À ce jour, 175 personnes l'ont téléchargée et j'invite ceux qui ne l'ont pas encore fait à l'installer.

D'autres chantiers nous attendent et déjà plusieurs projets sont à l'ordre du jour pour 2022, mais je reviendrai vers vous dans le prochain journal pour vous donner nos priorités pour l'année à venir.

L'équipe municipale et moi-même restons à votre écoute, aussi, n'hésitez pas à nous solliciter si besoin.

Enfin, je veux profiter de ces quelques lignes, pour vous souhaiter d'excellentes et merveilleuses fêtes de fin d'année. Qu'elles marquent le départ, espérons-le, d'une année avec moins de contraintes sanitaires, mais aussi une année avec plus de tolérance, de respect et toujours autant de convivialité au sein de notre beau village, afin que Saint Léon reste l'endroit où il fait bon vivre.

Avec toute mon amitié, votre Maire.

Yannick Dalbavie

Dans ce numéro :

Édito du Maire	2	Nos orchidées sauvages	14
Flash infos	3	Village Fleuri	15
Mairie / Agence Postale Communale	4	Adressage	16-17-18
Bibliothèque	4	Recensement citoyen	19
État Civil	5	Antenne Relais	19
Zoom sur le Conquill	6-7	Élagage / Recensement Petit patrimoine	20
Cérémonies	8	PPRI / Guide de coloration	21
Archives	9	Syndicat Bassin Versant Vallée Vézère	22
L'été à Saint-Léon-sur-Vézère	10-11-12	Mot de l'opposition	23
École	13	Numéros utiles	24

La photo de couverture a été offerte à M. Le Maire par le lieutenant colonel Jacques BONNEU qui a réalisé la prise de vue en 1966. La municipalité le remercie vivement pour ce beau cadeau.

Le brûlage des déchets verts est de nouveau permis depuis le 1er octobre 2021 et jusqu'au 28 février 2022. Une déclaration doit être faite auprès de la mairie.

Le 22 octobre 2021, la doyenne du village
Mme FREYSSENGEAS a fêté ses 104 ans.
La municipalité lui a rendu visite pour lui offrir
un bouquet de fleurs.





MAIRIE



Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

Fermée le mercredi

13h30 - 17h30

05.53.50.73.16

contact@saint-leon-sur-vezere.fr



: Mairie de Saintléonsurvézère

www.saint-leon-sur-vezere.fr

- Affranchissement
- Dépôt et retrait de courrier et colis
- Vente enveloppes et emballages Prêt-à-envoyer
- Retrait et versement d'espèces sur CCP et compte épargne par le titulaire (max 350€)
- Dépôt de chèques
- Accès internet

Panneau Pocket : Téléchargé sur 175 smartphones depuis le 15 mars 2021 cela représente 88% des foyers de la commune.

Suivez l'actualité et les alertes de la Commune avec l'application gratuite PanneauPocket

Disponible sur App Store | DISPONIBLE SUR Google Play | EXPLORE IT ON AppGallery

© PanneauPocket

BIBLIOTHÈQUE



Abonnement : 7€ pour une année et par famille.

Horaires d'ouverture

Lundi de 16h à 18h

Jeudi de 15h30 à 18h

Vendredi de 15h30 à 18h

2021



BIENVENUE À

Charlie UZAN LESPINASSE
Tom LABATUT PAZDZUIR

5 mai à Périgueux
7 juin à Périgueux

FÉLICITATIONS AUX JEUNES MARIÉS

Alma CORTES CERDA et Louis MULLER
Marine CARNI et Jérémie GLORIES
Camille DELRIEUX et Ludovic SARETTE

29 mai
25 août
25 septembre

ILS NOUS ONT QUITTÉS

Jeanne ESTARDIER
Michel DELCOURT
Gisèle TIROUFLET
Annick DEHAGUE épouse BELLENGUER
Marcelle BISCAY épouse MONCHATRE

5 avril
30 juin
13 août
13 septembre
13 septembre

ILS PARTICIPENT À LA VIE ÉCONOMIQUE DU VILLAGE ...

Il existe dans notre village, un peu au-delà du pont, un site touristique où cohabitent avec bonheur et intelligence préhistoire et modernité. Il s'agit, vous l'aurez compris, du CONQUIL.



C'est en 2014 qu'Annabelle et son mari Baptiste Braun se sont vu offrir par l'ancien propriétaire la possibilité de reprendre l'exploitation du parc. Annabelle y avait travaillé pendant 5 ans dans différents postes, jusqu'à devenir pratiquement le bras droit des propriétaires de l'époque et Baptiste y avait passé une saison sur la partie accrobranche. Leur complémentarité avait fait que le choix des anciens propriétaires s'était naturellement porté sur eux. Ce fut, pour Annabelle et Baptiste, le début de l'aventure et de la prise de risques.

Baptiste, passionné par le travail en hauteur a souhaité développer l'activité accrobranches déjà existante, mais assez réduite. Ainsi sont apparues de nouvelles plateformes, les parcours aériens se sont agrandis et multipliés au fil du temps.

En quelques années, le site s'est peu à peu transformé et a accueilli, pour le plus grand plaisir des grands et des petits, nombre de dinosaures, allant du tyrannosaure au stégosaure en passant par le théropode, le raptor, etc...



Le parc compte plus de 30 spécimens de dinosaures, tous plus impressionnants les uns que les autres. Dans le même temps, le parc a été aménagé, les sentiers améliorés, renseignés et parfois sonorisés afin de faire mieux connaître ces étranges animaux et ce que furent leurs conditions de vie.

Mais le Conquil, c'est avant tout un site troglodytique qui surplombe la Vézère et dans lequel le touriste peut circuler, monter, escalader, s'aventurer dans des recoins, s'asseoir dans le creux du pigeonnier...et profiter pleinement d'une promenade bien balisée dans un cadre de verdure exceptionnel.

Cependant, comme dans toute entreprise, il faut constamment être à l'écoute de la clientèle, proposer des nouveautés et entretenir l'existant. Ainsi durant le dernier hiver, outre des aménagements faits au niveau du snack et des sanitaires, le parc aux dinosaures a accueilli trois animatroniques (créatures robotisées) dont les plus spectaculaires sont sans doute un platéosaure de 6.60m de haut et de 8m de long et un T-Rex, plus vrai que nature, de 3m de long qui vient à la rencontre des visiteurs en se promenant sur les sentiers ! Un grand toboggan a été également mis en place pour les enfants.





Baptiste et son nouveau T-rex

Il faut savoir que c'est plus de 20.000 touristes qui sont passés la dernière saison sur le site. Grâce à une gestion dynamique et un renouvellement régulier de l'offre, Annabelle et Baptiste ont réussi à faire régulièrement progresser leur attractivité, récompensant ainsi leur engagement financier, mais aussi personnel. En effet, le parc qui compte environ 10 salariés en période estivale, n'en compte qu'un en hiver, ce qui laisse une charge de travail d'entretien et de rénovation importante pour nos deux gérants.

Cette année la décision a été prise par nos deux gérants de scinder l'ensemble en trois parcs distincts. Cette mesure est le résultat d'un constat. En effet, la mixité de l'offre décourageait certains visiteurs qui, soit voulaient uniquement voir la partie troglodytique, soit uniquement le parc aux dinosaures. Cependant, la formule jumelée existe toujours à un tarif préférentiel.

Parallèlement, les amplitudes d'ouverture augmentent, ainsi le Conquill et le parc aux dinosaures seront ouverts pendant les vacances de Noël et de février, seul le préhistobranche ne change pas et sera ouvert de Pâques à Toussaint sur les horaires habituels.

Et pour finir, quels sont les projets pour 2022 ?

Une nurserie de bébés dinosaures (des bébés qui feront tout de même 2.5m !), afin de permettre aux enfants de toucher ou de chevaucher les animaux.

La totalité des 9 parcours accessibles dès lors qu'on mesure plus de 140 cm.
En dessous, seuls les deux petits parcours sont possibles.

Des nouvelles animations thématiques et d'autres petites surprises sont en cours d'élaboration

Vous en saurez plus en allant sur :

www.leconquill.fr pour la partie troglodytique

www.parc-aux-dinosaures.com pour la partie dinosaures

www.prehistobranche.fr pour la partie accrobranche

Ou encore

Facebook et Instagram @leconquill



N'OUBLIONS PAS ...

Cérémonie du 8 Mai 1945 au monument aux morts en présence du maire, du conseil municipal et de Mr Pierre Gaillard



Cérémonie du 29 Juin 1944

En ce 27 juin 2021, nous commémorons le 77^{ème} anniversaire de la journée du 29 juin 1944, en présence de Mr Pierre GAILLARD, président du comité local de l'ANACR, de Mr Jacques DELVERT, fils de l'une des trois victimes et du maire et de son conseil.

C'est en effet, ce jour-là que le groupement Wilde de la 111^{ème} division blindée allemande, dans sa répression contre le maquis du Sarladais, a laissé des traces sanglantes :

-**Marcel DELVERT** : 39 ans, résistant

-**Marcelo SANCHEZ** : 44 ans, résistant d'origine espagnole.

Tous deux capturés, fusillés et leurs corps brûlés devant le mur du cimetière

-**Alphonse PLANCKAERT** : 29 ans, résistant, abattu au lieu-dit Monbazillac sur la route de Thonac alors qu'il accomplissait une mission de renseignement.

« Enfin, n'oublions pas un enfant du pays, Georges BOUY, 20 ans, résistant, fusillé le 25 avril 1944 à la prison de Limoges ».

« Que le sacrifice de ces victimes du fascisme nous incite à en tirer des leçons, toutes générations confondues en restant fidèles aux valeurs portées par les Résistants...

« Gardons à l'esprit que la mémoire ne vaut pas que pour le souvenir, elle vaut aussi pour le devenir ! » (Extraits du discours de Mr Pierre GAILLARD)



COUP D'ŒIL DANS LE RÉTRO

DEUXIÈME EXTRAIT : CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 1898

Seance Ordinaire du 5 Juin 1898.

N° 36 L'an mil huit cent quatre vingt dix huit, et le cinq Juin, le Conseil municipal de la commune de St Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, en la convocation de M. le Maire et sous la présidence de M. Labrousse Charles, adjoint.

Dans un état d'infériorité bien notoire, comparativement à la grande majorité des communes;

Considérant que la seule satisfaction qu'elle puisse, de longtemps encore sans doute, attendre de ce chef, serait une levée faite à une heure telle qu'il fut possible de répondre le même jour à une correspondance urgente;

Considérant les avantages, tant au point de vue de l'intérêt particulier que de l'intérêt général en ce qui concerne la correspondance administrative, qui résulteraient d'une levée faite dans les conditions prévues par la demande de M. le Maire en 1894;

Considérant que cette heure permet en tout temps au facteur d'arriver au bureau pour le courrier de 6 heures du soir,

Demande, par 6 voix sur 8 membres présents, qu'en attendant la création à St Léon d'un bureau déjà réclamé, la levée de la boîte aux lettres n'ait jamais lieu avant trois heures du soir.

Le Conseil profite en outre de cette occasion pour rappeler à l'Administration, à l'unanimité des membres présents, sa délibération du 26 Juin 1892, tendant à la création d'un bureau de poste à St Léon.

Par sa délibération en 21 Juin 1898, le Conseil municipal de la commune de St Léon a projeté la réfection de son clocher qui amènerait une dépense de travaux, évaluée par M. Laperrière architecte départemental, poste à 3000 fr. le chiffre minimum des réparations les plus urgentes.

Pour couvrir la dépense, il a été ouvert dans la commune une souscription volontaire qui a produit le chiffre de mille francs en 1900.

Signé et Cléroux

Mr le Président interrogé au sujet de l'heure de la levée de la boîte aux lettres, fournit les renseignements suivants :

Lorsque au mois de janvier 1894 la tournée du facteur Lafon fut modifiée de façon à lui rendre impossible dans la plupart des cas, son arrivée au bureau pour le courrier de 6 heures du soir, une 2^{ème} levée de notre boîte aux lettres fut confiée au facteur desservant Sergeac.

Mais comme Lafon n'en continuait pas moins à faire la levée de notre boîte, ce qui empêchait le plus souvent nos lettres de partir le soir même de Montignac, des réclamations furent adressées par la mairie, tant à M^{me} la Receveur de Montignac qu'à Mr le Directeur des Postes du département et à Mr le Directeur Général.

Le 04 mars 1894, M Le Maire, répondant à une note de M^{me} la Receveur de Montignac qui lui disait de préciser sa demande par l'indication, par exemple, d'une levée à heure fixe, réclama une levée unique faite chaque jour à 3 heures du soir.

Le conseil, Considérant que l'heure demandée par Mr le Maire en 1894, pour la levée de la boîte n'a pas été régulièrement observée,

Considérant la situation difficile faite à la commune de St Léon par son éloignement du bureau au sujet de sa desserte postale, éloignement qui ne lui permet en aucun cas d'avoir une distribution avant midi,

Que cette desserte tardive la met à ce point de vue dans un état d'infériorité bien notoire, comparativement à la grande majorité des communes,

Considérant que la seule satisfaction qu'elle puisse, de longtemps encore sans doute, attendre de ce chef, serait une levée faite à une heure telle qu'il fut possible de répondre le même jour à une correspondance urgente,

Considérant les avantages, tant au point de vue de l'intérêt particulier que de l'intérêt général en ce qui concerne la correspondance administrative, qui résulteraient d'une levée faite dans les conditions prévues par la demande de Mr le Maire en 1894,

Considérant que cette heure permet en tout temps au facteur d'arriver au bureau pour le courrier de 6 heures du soir,

Demande par 6 voix sur 8 membres présents qu'en attendant la création à St Léon d'un bureau déjà réclamé, la levée de la boîte aux lettres n'ait jamais lieu avant 3 heures du soir.

Le conseil profite entre autre de cette occasion pour rappeler à l'Administration, à l'unanimité des membres présents, sa délibération du 26 juin 1892, tendant à la création d'un bureau de poste à St Léon.

NOTRE VILLAGE À L'HEURE D'ÉTÉ



Inauguration Manoir de la Salle - 4 juillet 2021



Cinéma Plein Air - 17 juillet 2021

Visite de la Chapelle Expiatoire

À l'occasion des Journées du Patrimoine

Samedi 18 et Dimanche 19 septembre 2021

10h-12h / 15h-18h

Rendez-vous sur place, port du masque obligatoire



Fête de la Moisson - 25 juillet 2021

SAINT-LEON-sur-VEZERE
Un des plus beaux villages de France

**Marché gourmand
et artisanal**

TOUS
LES JEUDIS SOIR
à PARTIR DE 18H30
JUILLET ET AOUT

Sur le Terrain de Pétanque

Renseignements 05 53 51 08 42

Concerts les 30 et 31 Juillet

Notre église a eu l'immense plaisir d'accueillir la troupe Piu di Voce pour une représentation de l'opéra Madama Butterfly de Giacomo Puccini. Le temps du spectacle, nous avons été transportés dans le Japon des années 1900 grâce à des décors et une musique magnifiques et aussi des acteurs de grand talent.



Piu di Voce - Madama BUTTERFLY ©L'œil de Palo



Course UFOLEP - 8 octobre 2021

COMITÉ DES FÊTES

Cette année 2021 s'achève, et c'est une seconde fois un bilan assez mitigé pour le comité des fêtes. Les conditions sanitaires de cette année 2021 ont mis à mal notre programmation. Cependant, nous sommes satisfaits d'avoir pu maintenir notre brocante du mois de juillet, qui a eu un grand succès. Nous remercions par ailleurs les bénévoles, les élus et l'équipe communale pour leur aide précieuse. Pour l'année à venir, nous espérons pouvoir retrouver une dynamique « normale » et programmer nos événements habituels (et plus encore). Pour cela, nous organisons le **vendredi 26 novembre à 18h30** notre assemblée générale. Un nouveau bureau va être élu et un apéritif dinatoire vous sera offert. Vous êtes tous les bienvenus pour un moment de convivialité et d'échange. Venez nombreux !



Le Comité des fêtes

HISTOIRE DE PIERRES

Cette année 2021 s'est déroulée comme la précédente, peu d'activité à cause de toutes les contraintes sanitaires et des conséquences qui en découlent.

Nous avons participé aux Journées du Patrimoine en ouvrant la Chapelle et le 15 octobre, nous avons reçu une équipe de TF1 pour un petit reportage sur le bien vivre à Saint-Léon qui paraîtra dans un journal du dimanche à 13h.

À venir pour l'année prochaine :

- ◆ Participation financière aux travaux de restauration du toit de l'église
- ◆ Appel aux dons pour les enfeus (ouvrant au crédit d'impôt)
- ◆ Week-end nettoyage des croix de carrefour



Nous espérons que l'été 2022 sera favorable afin de se retrouver autour d'un repas champêtre au profit des projets. Enfin nous vous proposerons de découvrir très bientôt des céramiques retrouvées lors des fouilles archéologiques de la restauration de l'église dans les années 60.

Surveillez l'application Panneau Pocket, nous y publierons les futures animations !

À très bientôt, David LESPINASSE

CLUB DE PÉTANQUE



Chers Saint-Léonaises et Saint Léonais,

Comme la plupart des autres associations notre club a connu pratiquement 18 mois d'inactivité. Toutefois grâce à la motivation de ces membres nous avons pu reprendre la compétition en septembre dernier, avec certes des résultats limités mais avec le plaisir de retrouver les terrains et la convivialité qui caractérisent notre sport. Moyennant l'application stricte des règles sanitaires, nous avons enfin pu organiser un concours ouvert à tous le 23 octobre dernier. Celui-ci a été une réussite avec 36 équipes qui sont venues en découvrir. J'en profite pour vous rappeler que nos terrains sont ouverts à tous et que vous y êtes les bienvenus.

J'en termine avec les traditionnels remerciements : la mairie pour son soutien permanent et pour l'entretien des terrains, les généreux donateurs et également

Mrs Henry Géraud, Gilbert Jardel et Jean-Louis Labatut qui nous ont récemment débarrassé d'un énorme nid de frelons asiatiques qui avait élu domicile dans le grenier de notre club house.

Pour nous joindre:

Le président M. AUDY Thierry : 06 70 46 74 18, La secrétaire Mme CONSANT Chantal : 06 73 56 82 66,

Le trésorier M. LESPINASSE David : 06 78 92 61 98

À très bientôt

ARTS ET VOYAGES

Manifestation du 1^{er} octobre 2021

Rassemblement sur la place de l'église de voitures de collection dans le cadre d'une rencontre entre l'association Arts et Voyages (de Saint Léon) et l'association Nickel Chrome (d'Hossegor).



PLUMES DE LÉON

Malgré la pandémie, la 3^{ème} édition du **Festival littéraire Les plumes de Léon** a pu avoir lieu du vendredi 18 au dimanche 20 juin 2021. Vendredi 18 juin, les deux auteures jeunesse **Joanna WIEJAK** (*Trompette et moi*) et **Maxime DEROUEN** (*Un secret lourd à porter*) ont passé la matinée avec les élèves de l'école de Saint-Léon et de Plazac. Le programme jeunesse s'est fait en joyeuse collaboration avec la Bibliothèque Départementale de Périgueux et les bibliothèques de La Chapelle-Aubareil, Montignac, Saint-Léon et Sarlat.



En fin d'après-midi, le comédien **Thierry BOSC** a donné le coup d'envoi du festival sur le parvis de l'église. Quatre auteurs sont intervenus du samedi 19 au dimanche 20 juin, nous emmenant dans leurs quêtes littéraires de Vladivostok à Kinshasa, passant par Bucarest, Paris, Varsovie ou la Drôme. Samedi 19 juin, le Festival s'est installé dans les jardins du Manoir de la Salle pour une journée dédiée à la jeunesse. Dimanche 20 juin, le Festival s'est poursuivi à La Madeleine Grand Site/Tursac. Toutes les rencontres étaient accessibles gratuitement aux moins de 25 ans.

RENDEZ-VOUS POUR LA PROCHAINE ÉDITION DU FESTIVAL LITTÉRAIRE LES PLUMES DE LÉON :

24 AU 26 JUIN 2022

www.lesplumesdeleon.com

CAFÉ LÉON

Café Léon
ASSOCIATIF

Le café associatif se réveille !



...Mais la nuit fut longue, et il cherche encore du bout des doigts quelques bras agiles, une pelletée de neurones, ...et pas mal de cœur à l'ouvrage !

Alors appel à toute personne souhaitant de près ou de loin s'embarquer avec nous pour ce nouveau chapitre ! L'objectif reste le même : tisser du lien. Partagez vos idées !

ÉCOLE

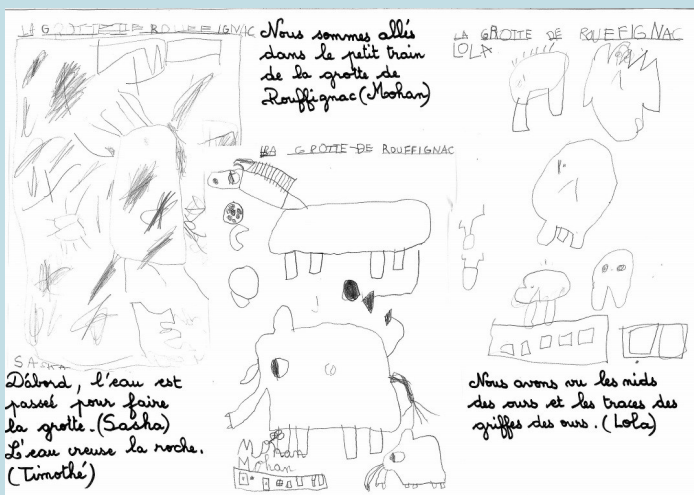
Au mois de juin, nous avons planté des cucurbitacées dans le potager. Yannick a préparé le potager, elle nous a expliqué et on a tout arrosé.

Au mois de septembre, tout a poussé et mûri. Nous sommes allés ramasser les coloquintes, les citrouilles, les potirons... Nous allons fabriquer des maracas avec les coloquintes et nous avons mangé une bonne soupe au potiron.

Les élèves de l'école



Les élèves de Grande Section sont allés visiter la Grotte de Rouffignac, voici le compte rendu de leur visite :













NOS ORCHIDEES SAUVAGES – 1^{ÈRE} PARTIE

Sur la commune de Saint Léon poussent environ une trentaine d'espèces d'orchidées sauvages qui représentent un patrimoine naturel extraordinaire. On distingue les orchis et les ophrys dont les fleurs ont l'aspect d'un insecte.

Elles apprécient plus particulièrement le terrain calcaire que les terrains siliceux ou acides ce qui fait que nous pouvons en observer un certain nombre sur notre territoire. Elles peuplent différents milieux : prairies, coteaux secs, zones humides, pelouses, mais ont des exigences strictes qui les confinent sur des sites localisés. Elles possèdent soit un rhizome soit un tubercule, sont chlorophyllienne ou pas, et la pollinisation s'effectue par les insectes. Chaque espèce rivalise d'ingéniosité pour attirer celui qui assurera sa survie, que ce soit par l'odeur ou par la forme. La reproduction se fait par les minuscules graines dont l'embryon ne peut germer que s'il établit une relation en symbiose avec un champignon (mycorhizes) qui va nourrir la plante au début de sa vie. Nombreuses variétés bénéficient d'une protection, soit au niveau national, soit au niveau départemental.

Favoriser leur présence relève de la préservation de la biodiversité naturelle : il suffit d'apprendre à les identifier et de respecter quelques règles simples. Il ne faut surtout pas arracher des espèces sauvages pour les planter (interdit et inutile !).

La période de floraison va de mars à octobre, leurs ennemis sont le piétinement, la cueillette et la tondeuse.

	Orchis brûlé ou Neotinea ustulata (floraison avril à mai)		Orchis pourpre ou orchis purpurea (floraison avril à mai)		Ophrys araignée occidentale ou Ophrys occidentalis, est la première ophrys à fleurir (floraison de mars à mai)		Orchis à fleurs lâches ou anacamptis laxiflora (floraison d'avril à mai)
	Orchis pyramidal ou anacamptis pyramidalis (floraison du 15 avril au 15 juin)		Limodore à feuille avortées ou limodorum abortivum (floraison d'avril à mai)		Orchis bouffon ou Anacamptis Morio . Il est un des premiers à fleurir dans les prés. (floraison mars à avril)		Céphalanthère à longues feuilles ou Céphalanthera longifolia (floraison d' avril à juin)
	Sérapias en langue ou sérapias lingua (floraison d'avril à mai)		Orchis homme pendu ou orchis anthropophora (floraison d'avril à mai)				

Sylvie Commergnat-Dussot - 2021-10- photos personnelles

Sylvie COMMERNAT-DUSSOT

VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le jury du label Villes et Villages Fleuris a visité le village le 10 septembre dernier. Saint Léon est labellisé 1 fleur, l'objectif est de consolider cet acquis et de poursuivre les aménagements paysagers. Forte de ses atouts (la Vézère, son architecture et ses nombreux espaces naturels), la commune doit poursuivre sa démarche de fleurissement avec la participation des habitants et des artistes locaux.



Dans cette aventure, Yannick CARLIER a invité l'école à participer au jardin des courges au parking du Manoir. Cela ne vous a pas échappé, des nids douillets ont été installés pour accueillir mi juin des plants de citrouilles, potirons et coloquintes.

Les enfants ont découvert le cycle du végétal : de la graine au fruit, de la plantation à la récolte, ainsi que les multiples facettes de ce légume : on peut le manger, en faire des gourdes ou encore des instruments de musique.

Elle est également le seul légume présent sur tous les continents.

Ce projet sera reconduit en 2022, toute personne souhaitant s'investir dans ce projet ainsi qu'au fleurissement du village pour le label est la bienvenue !

Un projet photo « Immortalisez Saint Léon » sera lancé au printemps 2022 pour suivre l'évolution de la floraison du village au fil des saisons.

Aidez moi !! J'ai besoin de graines et de plantes.

Je vous propose un troc pour embellir notre beau village !



Saint-Léon-sur-Vézère





66 (Route).....	C6-E6	Couréou des Gycines (Ruelle).....	D5	Grambeaudie (Impasse de la).....	C6-D6	Belcayre.....	F5	Le Bonhomme.....	E5
Abri du Moustérien (Route de l').....	D1	Couréou des Mirandes (Impasse)	D6	Granges (Impasse des).....	D5-E5	Bonne Rencontre.....	B6	Le Roc.....	C7
Argillier Lajarthe (Impasse).....	C3-D2	Couréou du Cordonnier (Ruelle).....	D5	Lacets (Route des).....	D3-E5	Castel Girou.....	C3	Le Sol.....	C7
Battelérie (Rue de la).....	D5	Couréou du Pêcheur (Ruelle).....	D6	la Croix de la Vayssière (Chemin).....	D3-E5	Chaban.....	C6	Les Brantes.....	C7
Bedière (Impasse de la).....	D2	Couréou du Puits (Ruelle).....	D5	le Pigeonnier (Lotissement).....	E5	En Chamenon.....	D4	Les Cavettes.....	D3
Bellevue (Route).....	B6-C7	Couréou du Tailleur (Ruelle).....	D5-D6	Valat (Ruelle du).....	D5-D6	Engout.....	D3	Les Garennes.....	E5
Bord de Côte (Chemin de).....	C4-E5	Couréou Saint-Léonce (Ruelle).....	D5-E6	Vallée (Route de la).....	D5	La Bedière.....	C6	Les Granges.....	E5
Borries (Impasse des).....	C6-B6	Croix (Chemin de la).....	D2	Vermondie (Côte de la).....	E3	La Borie.....	C3	Les Grezals.....	E6
Brandès (Chemin des).....	C7	Croix de Jacques (Impasse de la).....	D6	Village de Chaban (Impasse du).....	B6-C6	La Bugadie.....	C5	Les Tuillères.....	E5
Bugadie (Impasse de la).....	D5	Croix d'Orébus (Route de la).....	D5-E5	Voie des 4 Routes.....	D5	La Fonzade.....	D5	Lestrade.....	D3
Canons (Route des).....	B1-C2	de l'Eglise St Robert.....	B7	Origines (Impasse des).....	B7	La Fouillouse.....	D3	Montbazillac.....	E6
Châtaigneraie (Chemin de la).....	C6-B6	Ecole (Ruelle de l').....	D5	Réchère (Impasse de la).....	D5-D6	La Gardie.....	C7	Ongres.....	B5
Château d'Eau (Chemin du).....	C2-C3	Eglise Saint-Léonce (Place de l').....	D6	Peyry (Impasse du).....	D6	La Grosse.....	D5	Pech d'Honneur.....	E4
Châteaux Verts (Route des).....	D7	Engout (Impasse d').....	D5	Pigeonnier (Impasse du).....	D5-E5	La Lourde.....	D5	Sous le Roc.....	C7
Cinglé (Chemin du).....	C5-B6	Europe (Chemin de l').....	D6-D7	Port-Léon (Ruelle de).....	D5-D6	Driaappo Kadyu Ling.....	D4		
Coteaux (Route des).....	C3-E3	Ezyies (Route des).....	F5	Quau Daval (Impasse du).....	C6	Eglise Saint-Léonce.....	D5		
Côte de Jor (Route de la).....	B7-D4	Forestier (Chemin).....	D3-E5	Rochette (Impasse de la).....	E6-F6	Engout (Impasse d').....	D4		
Couréou de Clérans (Impasse).....	D6	Garennès (Impasse des).....	D6	Roc (Impasse du).....	C7	Port-Léon (Ruelle de).....	D4		
Couréou de l'Abreuvoir (Impasse).....	D6					Urgyen Samye Chöling.....	D5		

ADRESSAGE

Les panneaux de rue et les numéros de maison sont enfin arrivés !!

Vous pouvez venir chercher vos numéros de maison à la mairie

Celui-ci sera à installer par vos soins **de façon visible depuis la route**. Les agents communaux s'occupent d'implanter les panneaux.

Pour vous aider dans les démarches administratives liées au changement d'adresse :

- ⇒ Le site internet <https://www.service-public.fr/> vous propose de faire votre déclaration de modification d'adresse et d'en informer les principaux organismes (Impôts, CPAM, CAF, EDF, Immatriculation des véhicules, Pôle emploi, Caisse de Retraites...)

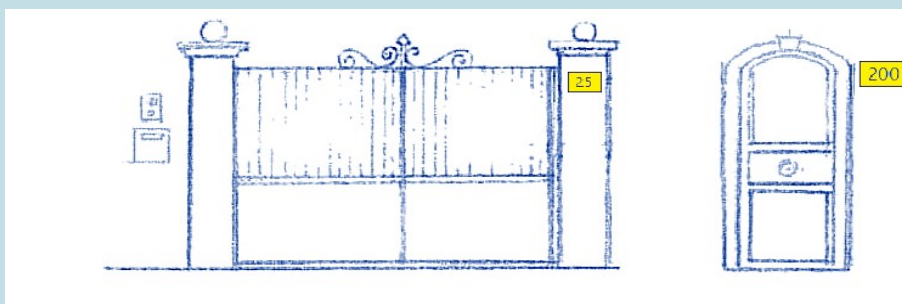
Pensez également à signaler la modification d'adresse auprès des organismes publics et privés (banques, assurances, téléphone ...)

- ⇒ Votre carte d'identité, passeport et permis de conduire portant l'ancienne adresse **sont toujours valides**

En revanche, le certificat d'immatriculation de votre véhicule doit être obligatoirement modifié. L'étiquette de changement d'adresse sera adressée par courrier.

Pour les entreprises et professionnels, la modification de l'adresse est à signaler au Centre de Formalités de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat selon le cas.

La Municipalité reste à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.



Exemple de positionnement du numéro



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Initialement prévu en 2021, le recensement de la population aura lieu du **20 janvier au 19 février 2022**.

Depuis 2016, la réponse par internet au questionnaire du recensement a beaucoup progressé. En 2020, au niveau national, 62 % de la population recensée a répondu par internet. Ce mode de réponse améliore la qualité du service rendu aux habitants et permet de réaliser d'importantes économies de moyens. Il doit être proposé de manière systématique en première instance par les agents recenseurs. Bien entendu, la réponse sur questionnaire papier reste possible pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser l'internet.

Par ailleurs, **afin d'alléger la charge de travail des agents recenseurs, le protocole de l'enquête évolue.** Désormais, dans les maisons individuelles, les agents recenseurs déposeront directement dans la boîte aux lettres les documents permettant de se faire recenser par internet. Ce protocole, testé dans de nombreuses communes, permet de recenser plus de 30 % de ces logements sans visite de l'agent recenseur. L'agent recenseur rencontrera alors uniquement les personnes n'ayant pas répondu spontanément, ainsi que tous les habitants des immeubles collectifs.

Les Agents Recenseurs nommés sont Mmes Sylvie DUBOIS et Evelyne LEGAY.



Merci de leur réserver le meilleur accueil lors de leur visite

ANTENNE RELAIS ORANGE



L'antenne relais ORANGE a été installée à Haute-Claire le 11 octobre 2021. C'est avec soulagement que les habitants du bourg ont appris son installation. IL ÉTAIT TEMPS !!!

En effet pendant plusieurs semaines nombre de nos concitoyens abonnés Orange avaient été privés de téléphone.

RAPPEL ÉLAGAGE

L'article D. 161-24 du code rural et de la pêche maritime dispose que : « les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des **chemins ruraux** doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin ». Les propriétaires privés doivent donc respecter les obligations d'élagage.

Le même article dispose que dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, « les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat ».

S'il s'agit d'une **voie communale**, l'article L. 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales donne la possibilité au maire, après une mise en demeure restée sans résultat, de procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, en mettant à la charge du propriétaire les frais afférents aux travaux.

RECENSEMENT DU PETIT PATRIMOINE



Dans le cadre de l'axe 2 de son programme d'actions « Préserver et qualifier l'architecture, l'urbanisme et la patrimoine bâti », le Grand Site de France Vallée de la Vézère lance une action de préservation et de transmission du patrimoine vernaculaire du territoire.

Le patrimoine vernaculaire, très présent sur l'ensemble du Grand Site de France, désigne les éléments caractéristiques d'une culture locale, populaire, du quotidien et des pratiques : lavoirs, croix, cabanes en pierres sèches, fours, etc. Il est plus communément appelé « patrimoine de pays ». La volonté du Grand Site de France Vallée de la Vézère est de préserver ces patrimoines qui marquent le paysage de l'occupation humaine et de l'évolution des pratiques agricoles et sociétales et contribuent à l'esprit des lieux.

Le patrimoine déjà recensé est accessible au grand public sur le logiciel cartographique du **Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement de la Dordogne** : <https://cauedordogne.com/patrimoine-de-pays/>

À vous de jouer !

Il est proposé aux habitants qui auraient connaissance d'un patrimoine de participer au recensement. Pour cela, le Grand Site met à disposition des habitants du territoire :

- Une fiche de recensement accompagnée de la typologie du patrimoine
- Un mode d'emploi de remplissage.

Ces documents sont disponibles sur le site du Pôle d'interprétation de la préhistoire et en mairie.

Le dossier de recensement contenant : la fiche de recensement, une ou plusieurs photo(s) et tous autres documents bibliographiques (optionnel), doit être transmis au référent communal.

RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION

PRÉFET DE LA DORDOGNE
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REVISION DES PLANS DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI) DE LA VEZERE

En application des dispositions du code de l'environnement et des arrêtés préfectoraux en date du 23 mars 2016, une enquête est organisée concernant la révision des plans de prévention du risque inondation (PPRI) sur les 16 communes de : Aubas, Le Bugue, Campagne, Condat-sur-Vézère, Les Eyzies, La Feuillade, Le Lardin-Saint-Lazare, Montignac-Lascaux, Pazayac, Peyzac-le-Moustier, Saint-Léon-sur-Vézère, Sergeac, Terrasson-Lavilledieu, Thonac, Tursac, Valojoux.

Cette enquête se déroule du **jeudi 14 octobre 2021 inclus au samedi 13 novembre 2021 inclus**.

Les dossiers complets ainsi que les registres d'enquêtes codés et paraphés par le président de la commission d'enquête, sont déposés pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouvertures des 16 mairies afin que les habitants et intéressés puissent en prendre connaissance et consigner, le cas échéant, leurs observations et leurs propositions sur les dispositions du plan de prévention du risque inondation des communes concernées.

De plus, les dossiers d'enquête publique peuvent également être consultés sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.dordogne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Eau-Biodiversite-Risques/Participation-du-public/Enquetes-publiques/Loi-sur-l'eau>

Par décision du tribunal administratif de Bordeaux du 13 août 2021, Monsieur Jean-Louis EYMARD est désigné président de la commission d'enquête. Il sera assisté de Madame Josette COUDERC et de Monsieur Dominique FRANCOIS.

Les commissaires enquêteurs recevront, en personne, les observations du public les jours et horaires suivants :

Mairie de Condat-sur-Vézère	Samedi 16 octobre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Le Bugue	Samedi 16 octobre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Montignac-Lascaux	Samedi 16 octobre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Les Eyzies	Lundi 18 octobre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Thonac	Mercredi 20 octobre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Terrasson-Lavilledieu	Jeudi 21 octobre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Campagne	Samedi 23 octobre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de La Feuillade	Samedi 23 octobre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Saint-Léon-sur-Vézère	Samedi 23 octobre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Condat-sur-Vézère	Lundi 25 octobre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Le Bugue	Mardi 26 octobre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Montignac-Lascaux	Mercredi 27 octobre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Le Lardin-saint-Lazare	Vendredi 29 octobre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Les Eyzies	Samedi 30 octobre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Pazayac	Samedi 30 octobre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Valojoux	Samedi 30 octobre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Saint-Léon-sur-Vézère	Mardi 2 novembre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Les Eyzies	Mercredi 3 novembre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Terrasson-Lavilledieu	Mercredi 3 novembre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Le Lardin-saint-Lazare	Samedi 6 novembre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Montignac-Lascaux	Samedi 6 novembre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Peyzac-le-Moustier	Samedi 6 novembre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Sergeac	Mardi 9 novembre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Aubas	Mercredi 10 novembre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Le Bugue	Mercredi 10 novembre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Terrasson-Lavilledieu	Samedi 13 novembre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Thonac	Samedi 13 novembre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Tursac	Samedi 13 novembre 2021	de 9h30 à 12h00

Les administrés ont la faculté de faire parvenir leurs observations et propositions aux membres de la commission d'enquête soit par lettre adressée à l'attention de la commission en mairies des 16 communes, soit par messagerie électronique, à l'adresse suivante : ddt-enquete-publique-vezere@dordogne.gouv.fr

Les informations peuvent être demandées au préfet de la Dordogne – Direction Départementale des Territoires – SEER – Pôle RDPF – Cité administrative – 18 rue du 26^{ème} Régiment d'Infanterie – CS 74000 - 24024 Périgueux cedex.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter la copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête dans les 16 mairies concernées, à la préfecture de Dordogne et à la DDT. Toute personne concernée peut demander communication du rapport et des conclusions. Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront publiés sur le site internet des services de l'Etat en Dordogne.

Service de l'Etat – DDT – SEER – Pôle RDPF – Cité administrative – 24024 Périgueux cedex

Du jeudi 14 octobre au samedi 13 novembre 2021
se tient une enquête publique pour recueillir les avis des habitants de la Vallée de la Vézère.

Le commissaire enquêteur était présent à St Léon les :

- ◇ Samedi 23 octobre de 9h30 à 12h30
- ◇ Mardi 2 novembre de 9h30 à 12h30

D'autres permanences sont prévues dans les 15 autres communes de la Vallée Vézère, elles sont ouvertes à tous.

GUIDE DE COLORATION DU BÂTI

Le guide de coloration du bâti évolue. Ces fiches sont disponibles en mairie pour vous guider sur le choix des menuiseries, du bardage, des tuiles ou des enduits pour vos projets en neuf et rénovation.

GRAND SITE DE FRANCE VALLÉE DE LA VÉZÈRE GUIDE DE COLORATION DU BÂTI

Nuançer des teintes et matériaux pour les projets de construction ou de rénovation des maisons d'habitation : menuiseries, enduits, bardages et matériaux de couverture.

Ce guide vous accompagnera dans vos choix, avant de construire votre projet :

- Regardez autour de vous : environnement paysager, teintes des constructions voisines...
- Pensez à l'intégration de votre projet : n'oubliez pas qu'il sera visible des autres et qu'il peut impacter le paysage !
- Veillez à valoriser notre patrimoine ancien ou en devenir dans le respect de l'environnement local.

MAISONS habitations

Quels que soient les couleurs ou matériaux choisis, vous devez déclarer vos travaux en mairie. Pour tout conseil et renseignements prendre contact avec le service urbanisme de votre secteur.

Pour une intégration harmonieuse dans le paysage et une mise en valeur du patrimoine bâti, la commune, le service instructeur ou l'architecte des Bâtiments de France (en secteur protégé), pourront imposer des prescriptions sur le choix des enduits, bardages ou type et coloris de couvertures.

Les teintes sont données à titre indicatif d'après le nuancier Color Chaux de St Astier. S'assurer auprès de votre fabricant de la concordance des teintes. Le nuancier donne à voir uniquement des références de teintes et un aspect de finition, en aucun cas il ne prescrit une marque ou un fabricant.

Des échantillons de différentes teintes et finitions sont disponibles en mairie.

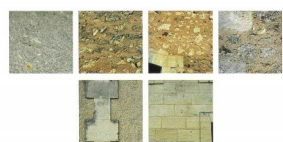
⚠ L'emploi d'un enduit « blanc » est interdit.

En site protégé, l'Architecte des Bâtiments de France sera particulièrement attentif à la cohérence des couleurs avec le contexte du bâti, son environnement et son histoire, pouvant entraîner une palette des couleurs plus limitée.

LES ENDUITS DE MAISONS NEUVES*



LES ENDUITS ET REJOINTEMENT DU BÂTI ANCIEN



Exemple d'enduits de restauration observés sur le territoire :
Observez les teintes et les finitions des « vieux enduits » alentours. Dans le cadre de la restauration du bâti ancien, utiliser des sables locaux, de la chaux aérienne CL ou chaux hydraulique naturelle I/HC1 favorisant les échanges hygrothermiques dans les murs. De ce fait, le recours à des enduits « prêts à l'emploi » contenant de la chaux hydraulique artificielle (XCL) ou encore du ciment est prescrit.

⚠ Certains bâtiments anciens ont été conçus pour être enduits et ne peuvent pas être en pierres apparentes.

LES BARDAGES DES MAISONS NEUVES



⚠ L'utilisation de lasure colorée est à proscrire.

Privilégier un bois naturel choué, du brou de noix ou de l'hulle de lin. Certaines essences peuvent s'employer sans traitement (ex : châtaignier).

LES TEINTES DE MENUISERIES

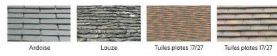


Le principe du nuancier RAL est d'avoir des couleurs codifiées dans un nuancier universel. C'est avoir la garantie de retrouver exactement la même teinte des années après son application.

Pour vous assurer du respect de la teinte choisie indiquez le code RAL à votre distributeur, fabricant ou artisan.

⚠ En site protégé, l'Architecte des Bâtiments de France sera particulièrement attentif à la cohérence des couleurs avec le contexte du bâti, son environnement et son histoire, pouvant entraîner une palette des couleurs plus limitée.

LES MATÉRIAUX DE COUVERTURE



L'ardoise, la louze et les tuiles plates petit moule 17/27 ou 17/28, à pansu variable, vieilles ou patinées sont particulièrement adaptées aux fortes pentes en cas de réhabilitation d'un bâti ancien.

⚠ L'utilisation de tuiles noires ou anthracitiques est interdite.
Les tuiles canal de courant et de couvert ainsi que les tuiles mécaniques sont adaptées pour des couvertures à faibles pentes en cas de réhabilitation d'un bâti ancien. Utiliser des tuiles ponochées et foncées.



Les tuiles 20/50, brunes, paginées ou vieilles sont tolérées pour les constructions neuves à fortes pentes.



Les tuiles mécaniques à arêtes sont tolérées pour les constructions neuves et les bâtiments annexes neufs.

Les communautés de communes de la Vallée de l'Homme et de Sarlat Périgord Noir ont annexé ce guide au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Les coloris et matériaux présentés ici s'imposent donc à tous les porteurs de projet.





SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA VÈZÈRE EN DORDOGNE (SMBVVD)

« Nous ne connaissons la valeur de l'eau que lorsque le puits est à sec »

Petit rappel : à sa création en 1970, le syndicat pour l'entretien et l'aménagement de la Vézère et de ses affluents, comptait 4 agents pour le suivi d'environ 77 km, aujourd'hui seulement 2 agents s'occupent de près de 400 km de linéaire de cours d'eau.

Avancée des dossiers en cours

Réunion de présentation du nouveau bureau d'étude pour finaliser l'étude des Ouvrages liste 2 de la Beune, seuils transversaux à la rivière ciblés comme prioritaires au rétablissement de la continuité écologique, c'est-à-dire à la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments le long du cours d'eau, sur la commune des Eyzies à la confluence de la Beune et de la Vézère.

Programme pluriannuel de gestion :

Mise en place d'un programme de gestion du bassin versant de la Vézère à partir d'un état des lieux global de l'ensemble des cours d'eau sur une durée de 5 ans. L'objectif étant de préserver et de restaurer les milieux aquatiques (lit mineur, majeur et zones humides). Cette première partie, touche à sa fin. La phase 2 est une consultation des communes pour lister les enjeux et objectifs du point de vue des acteurs locaux.

L'étude schéma des berges : C'est un état des lieux de la morphologie de la Vézère avec des projets d'aménagements favorisant le bon fonctionnement de la rivière. Des fiches techniques élaborées par le bureau d'étude Biotech ont été proposées aux communes, qui statueront leur faisabilité.



Exemple d'intervention : Avant



Après

Syndicat Mixte du
Bassin Versant de
la Vézère en
Dordogne

3, Avenue de Lascaux
24290 MONTIGNAC
Tél. : 05.24.16.15.00

Horaires :

Lundi et Jeudi :

08h00-12h30 / 13h30-17h30

Mardi et Vendredi :

08h00-12h00 / 13h30-18h30

Mercredi :

08h00-12h00 / 13h30-16h30

<http://syndicat-vezere-dordogne.fr/>

Un point sur les missions de la régie et des techniciens

Les orages du week-end du 20 et 21 Juin 2021 ont fait des dégâts sur les berges à Sergeac, Thonac et Valojoux. L'équipe régie du Syndicat a été appelée en urgence pour traiter les nombreuses chutes d'arbres et déracinements. Sur le cours d'eau du Thonac, quasi obstrué sur 70 mètres linéaires, il s'agissait de rétablir le libre écoulement de l'eau et par conséquent la continuité écologique. Aucune souche n'a été supprimée des berges du cours d'eau. Les arbres partiellement dessouchés ont été coupés et les racines replacées. Sur la Vézère, 500 mètres linéaires de rivières ont été impactés, soit près d'un kilomètre de berges. L'objectif a été de sécuriser le site, la navigation des canoës, les habitations riveraines et de préserver les berges endommagées par l'arrachage des souches. Pas loin d'une vingtaine d'unités ont été traitées. À ce secteur fortement touché, deux sites ponctuels ont été ciblés par les loueurs de canoës comme étant des dangers pour la sécurité de la navigation: au niveau de l'écluse et des îlots de Jor. Un arbre en travers a atterri sur le cheminement entre les îlots. Ne pouvant être traité entièrement par manque d'accès (trop d'eau et trop de distance par rapport à la berge), l'étêtage a été réalisé en bateau. Quelques unités, sur les deux rives, ayant un caractère dangereux pour la navigation des canoës ont été supprimés.

Mot de l'opposition

Pensées automnales

À l'heure où l'automne s'installe sur notre village, et où nous commençons à penser aux fêtes de fin d'année, des dossiers arrivent dans leurs dernières phases : le PPRI (Plan de prévention du risque inondation de la Vézère), le schéma des berges de la Vézère (État des lieux de la morphologie de la Vézère avec des projets d'aménagements favorisant le bon fonctionnement de la rivière). Nous demandons que ces dossiers ne soient validés qu'après que les Saint Léonnais et Saint Léonnaises aient été consultés.

Que va devenir l'école en milieu rural ? Nous allons devoir y travailler si nous ne voulons pas qu'elle disparaisse de nos villages ! Nos enfants sont notre avenir, ils ne sont pas un coût.

Nous regrettons profondément que pour des querelles de personnes, le SIVOM de la Côte de Jor ait laissé partir la commune de Peyzac le Moustier.

La Toussaint a permis de se souvenir de nos anciens.

« Il y a quelque chose de plus fort que la mort : c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants et la transmission, à ceux qui ne sont pas encore, du nom, de la gloire, de la puissance et de l'allégresse de ceux qui ne sont plus, mais qui vivent à jamais dans l'esprit et dans le cœur de ceux qui se souviennent », citation de Mr Jean d'Ormesson.

Cette année, nous avons trouvé un cimetière remarquablement entretenu. Suite à la réglementation sur le zéro phyto, celui-ci n'est pas engazonné mais enherbé, il n'est donc pas aussi « vert » que le stade de foot ! Notre cimetière est plus esthétique, il y a plus de nature, de verdure, et les services techniques de la mairie ont porté une attention particulière en laissant des touches de couleurs aux endroits où des fleurs étaient encore parées de leurs atouts automnaux.

Nous devons rester vigilants. Il nous faudra faire preuve d'une résistance sans faille pour sauver de la déforestation le bas de la Côte de Jor. Ce projet, envisagé par la majorité, pose beaucoup de problèmes et n'apporte pas de réponse du tout.

En effet, ce terrain a été acquis par la commune et, soudainement, il faudrait en faire une zone de promenade « voire plus » avec défrichage à bon compte, projet d'étude, replantation et aménagement. Pour ce qui est de l'entretien de cet espace, c'est bien la question à l'heure où chaque année à l'automne les feuilles mortes tombent à côté de la pelle !

Il faut considérer cette zone acide : le peu de terre fertile permet aux arbres de se développer très lentement. Pour un conifère, il faut compter entre 30 à 40 ans et les supprimer, c'est exclure du paysage des arbres pour 2 générations, voire plus si je vous parle de l'esprit du réchauffement climatique.

Donc non, il faut conserver cette zone en espace naturel, faire un éclaircissement si nécessaire en tenant compte de la mortalité naturelle à évaluer sur place. Bien sûr, si le sujet vous tient à cœur parlez-nous en. Il faut présenter un autre projet, en partageant les idées de tous, et comme je le précise tout le temps avec transparence des intentions réelles, « c'est-à-dire, dans cette affaire, les intérêts ou intentions individuelles ne sont pas recevables ».

En cette fête de Toussaint, c'est bien à nos anciens que nous pensons, car nous nous demandons si nous serons à leur digne hauteur pour conserver ce qu'ils nous ont laissé. « A voir... !! »

Nous vous souhaitons de passer de très bonnes fêtes. Nous espérons que la nouvelle année vous apportera à vous et à toute votre famille de la joie, du bonheur, et la liberté retrouvée. En attendant ces heures de liesse familiale et amicale, nous vous adressons chaleureusement à chacun et chacune nos sentiments les plus fraternels.

Philippe JARDEL et Philippe LAUGÉNIE

NUMÉROS UTILES

Numéros d'urgence(24/24h) Appel gratuit

Urgence médicale (Samu)	15
Police – Gendarmerie	17
Pompiers.....	18
Numéro d'urgence européen	112
Samu social	115
Violences Femmes Info.....	3919
Enfance en danger	119
Personnes déficientes auditives	114
Alerte attentat - Alerte enlèvement	197

ENEDIS - DÉPANNAGE

Particuliers et Professionnels (= < 36 kVA) immobilier/construction	0972 675 024
Clients Entreprises (>36 kVA)	BT 0811 882 200 / HT 0811 010 211
Dépannage producteurs	0970 818 543
AGRESSION D'OUVRAGES	01 76 61 47 01

DÉCHÈTERIE MONTIGNAC 05 53 51 60 82

Horaires d'hiver (1er Septembre – fin Juin)	Horaires d'été (Juillet et Août)
Mardi, Mercredi, Vendredi : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 18h00	Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi : 7h00 – 14h00
Jeudi : 8h30 – 12h30	Fermé le lundi
Samedi : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00	
Fermé le lundi	

VÉOLIA TERRASSON - DÉPANNAGE PARTICULIER

CC Vallée de l'Homme	05 53 51 70 70
Service urbanisme	05 53 02 50 21
Guichet Unique	05 53 51 70 79 / 05 53 06 06 47